

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Jean-Jacques POLITANO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Christine CAPDEVILLE représentée par André JULLIEN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Gaby CHARROUX représenté par Henri CAMBESSEDES - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Dany LAMY - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Jacky GERARD représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marie-Claude MICHEL - Marie-Louise LOTA représentée par Marie-France DROPY-OURET - Laurence LUCCIONI représentée par Michèle EMERY - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Jeanne MARTI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVALL - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Arnaud MERCIER représenté par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Catherine PILA - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-Louis CANAL - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSÈS - Muriel PRISCO représentée par Pascale MORBELLI - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Laure-Agnès CARADEC - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Nathalie FEDI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Isabelle SAVON représentée par Julien RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sylvaine DI CARO - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Josette VENTRE représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Laurent COMAS - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Michel MILLE - Chrystiane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard JACQUIER représenté à 14h47 par Patrick PAPPALLARDO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée à 15h15 par Michel ROUX - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 15h20 par Jean MONTAGNAC - CASELLI Eugène représenté à 16h00 par Rolland CAZZOLA.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard MARTY à 14h47 - Antoine MAGGIO à 15h00 - Elisabeth PHILIPPE à 15h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 15h15 - Stéphane MARI à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h15 - Maryse RODDE à 15h15 - Nadia BOULAINSEUR à 15h15 - Samia GHALI à 15h15 - Frédéric VIGOUROUX à 15h20 - Jean HETSCH à 15h30 - Richard MALLIÉ à 15h34 - Patrick PADOVANI à 15h35 - Serge PEROTTINO à 15h45 - Eliane ISIDORE à 16h00 - Sabine BERNASCONI à 16h00 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h00 - Didier PARAKIAN à 16h00 - Jean LOUIS CANAL à 16h00 - Jocelyne TRANI à 16h00 - Claude VALETTE à 16h00 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Yves MESNARD à 16h00 - Patrick PIN à 16h00 - André JULLIEN à 16h05 - Jacques BESNAÏNOU à 16h08 - Michel LAN à 16h10 - Marie MUSTACHIA à 16h10 - Pascal MONTECOT à 16h15 - Sophie AMARANTINIS à 16h15 - François BERNARDINI à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 002-7142/19/CM

■ Rapport sur la situation 2019 en matière de développement durable de la Métropole Aix-Marseille-Provence

MET 19/12489/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011, pris en application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », soumet les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, de plus de 50.000 habitants, à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable.

Ce document s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens, dans le sens d'une plus grande intégration du Développement Durable à tous les niveaux. La présentation du rapport, à l'assemblée délibérante, est ainsi l'occasion de remettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du Développement Durable, de faire évoluer la maquette budgétaire en adéquation avec les enjeux locaux et les orientations stratégiques retenues.

Afin de répondre à cet objectif, le Rapport Annuel Développement Durable se doit, d'une part de proposer un tableau le plus exhaustif possible des stratégies et actions portées par la Métropole et ayant un impact au cœur du triptyque : social, économie et environnement.

Il se doit, d'autre part, de proposer des éléments tangibles d'évaluation qui, non seulement doivent apporter une information quant à la durabilité des politiques portées par la collectivité mais, également, doivent pouvoir être capitalisés, afin de témoigner de la progression de l'engagement sur la durée.

Le Rapport Annuel du Développement Durable 2019, qui figure en annexe de ce rapport, précise l'ensemble de ces éléments, dont une brève synthèse est donnée ci-après.

Pour l'année 2019, qui prend pour base les données relatives à l'année 2018, le choix a été fait de recenser l'ensemble des démarches et actions produites par la Métropole et dont l'impact Développement Durable est avéré, au travers de deux prismes distincts :

- **L'activité interne des différentes directions de la Métropole.** Cette analyse s'appuie à la fois, sur la vitalité de l'institution dans ses politiques, sur l'efficacité de ses services dans les démarches opérationnelles, mais également, sur l'impact positif de ses actions au plus près du territoire et de ses habitants.
Près de 120 actions et démarches ont été identifiées. Depuis les grands schémas structurants, jusqu'aux actions les plus pointues, on dénombre un très grand nombre d'initiatives dans la quasi-totalité des compétences de la Métropole : Aménagement, Insertion, Environnement, Agriculture, Forêt, Développement Economique, Mobilité, Eaux, Assainissement et Déchets...
Ceci s'inscrit, également, dans les compétences fonctionnelles telles que : Ressources Humaines, Moyens Généraux, Numérique, Commande Publique et Communication..., qui concourent à positionner la Métropole en tant que Collectivité Exemplaire.
Cet ensemble d'éléments montre que le Développement Durable est parfaitement intégré dans l'ADN de la Collectivité, même si des progrès peuvent être encore réalisés.
- **Les 17 Objectifs Développement Durable (ODD),** tels qu'ils ont été définis par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Cette méthodologie est mise en place, depuis 2015, par des métropoles et collectivités françaises, dont par exemple le Grand Paris ou le Département des Bouches-du-Rhône.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

S'inscrivant dans l'objectif d'un Agenda 2030, les Objectifs Développement Durable se posent comme l'un des outils d'aide à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en faveur du Développement Durable, parmi les plus pertinents. L'Etat français a souhaité s'investir dans cette démarche qui permet de :

- Assurer un état des lieux réaliste, puis mettre en œuvre un suivi rigoureux des progrès réalisés et identifier les domaines d'amélioration possible ;
- Créer une dynamique d'appropriation des objectifs de développement durable par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens ;
- Favoriser un contexte de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de coopération entre les acteurs pour mener des actions conjointes.

L'analyse du Rapport Annuel Développement Durable, au travers des ODD, permet de montrer comment la Métropole s'inscrit dans ce schéma, quels sont les domaines dans lesquels elle se distingue, et quels champs peut-elle encore investiguer. Par ailleurs, cela permet de pouvoir établir des bases de comparaisons avec les autres collectivités qui s'inscrivent dans cette démarche.

Les 17 ODD sont (pour mémoire) :

1. Eradiquer de la pauvreté sous toutes ses formes
2. Faire disparaître la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable pour un accès pour tous à une alimentation de qualité
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
5. Parvenir à l'égalité entre les sexes
6. Garantir l'accès généralisé à l'eau potable et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et à coût abordable
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous et une croissance économique durable
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
10. Réduire les inégalités
11. Faire en sorte que toutes les villes, communautés et établissements humains soient ouverts à tous, résilients et durables
12. Etablir des modes de consommation et de production responsables et durables
13. Prendre d'urgence les mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
14. Conserver et exploiter de manière durable, les océans, les mers, les ressources marines et la biodiversité aquatique
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de manière durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité terrestre
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du Développement Durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats pour la réalisation des objectifs Développement Durable.

La Métropole Aix-Marseille-Provence se distingue plus particulièrement dans deux de ces 17 objectifs :

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

- ODD 11. **Villes et communautés durables** : sur les 120 actions, 95 ont été répertoriées dans cet Objectif. Cela signifie que la Métropole Aix-Marseille-Provence a inscrit l'ensemble de ses politiques urbaines, dans une ambition de durabilité. Il s'agit de faire en sorte que le territoire soit ouvert à tous, qu'il favorise l'intégration, le bien-être de ses habitants, qu'il soit sûr et résilient, porteur d'un avenir favorable au plus grand nombre. Il s'agit, également, de mettre en lumière la cohérence et la pertinence des stratégies déployées par la Métropole au profit d'un développement harmonieux.
- ODD 13. **Changement Climatique** : la métropole s'est engagée dans un Plan Climat Air Energie Métropolitain. Celui-ci a pour objectif d'intégrer les problématiques qualité de l'air, émissions carbone et énergie dans l'ensemble des démarches structurantes. De fait, il importe de pouvoir, d'une part, limiter les impacts actuels produits par l'ensemble des activités du territoire et, d'autre part, d'anticiper les évolutions climatiques pour permettre un développement urbain, économique, social et environnemental vertueux. Depuis le développement des énergies renouvelables, à la rénovation thermique de l'habitat, en passant notamment par la décarbonation de l'industrie, les chantiers ouverts par la métropole sont nombreux et concernent toutes les compétences. Il s'agit également de lutter contre les effets du changement climatique et la vulnérabilité du territoire via la préservation des terres agricoles et naturelles comme du littoral et de la mer.

Enfin, en dernier lieu, les actions inventoriées ont été déclinées selon les **cinq axes de la stratégie environnementale** métropolitaine.

- **La stratégie environnementale**

La politique en faveur de la préservation de l'environnement se distingue en cinq axes forts :

- Axe 1 : Renforcer la culture environnementale et favoriser le changement des comportements.
- Axe 2 : Remettre l'Humain au cœur de l'environnement.
- Axe 3 : Préserver et enrichir le Capital Nature.
- Axe 4 : Faire de l'environnement un sujet d'attractivité.
- Axe 5 : Ouvrir la Métropole à la Méditerranée et au Monde.

Il s'avère que l'ensemble des actions s'inscrit parfaitement dans ces axes et démontre qu'il s'agit là d'une déclinaison pertinente, en lien avec l'Agenda environnemental métropolitain et départemental. On constate que la Métropole développe de très nombreuses actions pour répondre à ces cinq objectifs, au travers de ses grands schémas structurants (SCOT, PLUI, PCAEM, PLH, PAT, PDU, Agenda de la Mobilité, Plan Bleu, Livre Blanc de l'énergie, atlas de la biodiversité...) comme au travers des actions de proximité, portées par l'ensemble des directions.

On peut constater que le Rapport Annuel Développement Durable 2019 est plus riche et plus complet que celui de 2018, à la fois en terme d'actions et de résultats. L'utilisation des Objectifs Développement Durable comme référence pour les politiques conduites par la Métropole permettra, dans les années futures, de mieux en mesurer les progrès.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2011-687 du 17 juillet 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est pris acte de la présentation du Rapport Annuel du Développement Durable de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2019.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE